

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/07/2018

Dossier complet le :

18/04/2019

N° d'enregistrement :

2018-3380

### 1. Intitulé du projet

RD 34 - Aménagement entre les communes de Lassay-les-Châteaux et Saint-Julien-du-Terroux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme BONNIÈRE Sophie - Directrice générale adjointe en charge des infrastructures

RCS / SIRET

2225 300 011 000 15

Forme juridique

Collectivité territoriale

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6) Infrastructures routières	Élargissement de chaussée de 60 à 80 cm sur 7,750 km de longueur

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'élargissement de la route départementale n° 34 entre les communes de Lassay-les-Châteaux et Saint-Julien-du-Terroux, d'une longueur de 7,750 km. Il prévoit:

- largeur de la chaussée actuelle : de 6.20 à 6.40 m
- largeur de la chaussée projetée : 7.00 m par élargissement unilatéral
- largeur des accotements actuels : de 0.80 m à 1.20 m
- largeur des accotements projetés : 2.00 m de part et d'autre de la chaussée élargie
- Création de talus, bermes et fossés de largeur variables, assurant l'assainissement de la chaussée.

Les acquisitions complémentaires seront faites de manières unilatérales de sorte à assurer une continuité entre les zones de terrains déjà acquis. Exceptées celles de transition et basculement, liées au bâti existant et aux contraintes de la technique routière, nécessitant des acquisitions bilatérales.

## 4.2 Objectifs du projet

La RD 34, route de 1ère catégorie, présente une chaussée et des accotements étroits.

Les trafics sont : 2 781 véhicules/jour dont 381 poids lourds (trafic 2016)

Les poids lourds dont le trafic est important (14 %) sur cet axe sont contraints lors de leur croisement de circuler sur les accotements en rive de chaussée pour éviter des accrochages latéraux. De nombreux renversements de poids lourds et des sorties de route de véhicules légers sont constatés.

Le Conseil départemental possède sur 50 % du linéaire des acquisitions foncières longitudinales, non contiguës.

L'objectif est de garantir la sécurité du trafic poids lourds notamment, par l'amélioration des conditions de circulation et l'élargissement unilatéral de la chaussée à 7,00 m, l'aménagement d'accotements enherbés de 2,00 m de large de part et d'autre de la chaussée, la création de dépendances utiles à l'assainissement de la voie.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Élargissement unilatéral de la RD 34 comprenant :
  - dégagement des emprises et clôtures
  - décaissement en rive de chaussée
  - remblaiement avec des matériaux de carrière de type Grave Non Traité
  - structure et reprofilage de la chaussée avec de la grave bitume
  - couche de roulement en béton bitumineux
  - aménagement des accotements et créations de talus, bermes et fossés
  - plantations de haies bocagères
  
- Travaux sous circulation par alternat ou sous déviation
  
- Durée prévu des travaux : 12 mois

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les trafics sont :

- RD 34 : 2 781 véhicules/jour dont 381 poids lourds (trafic 2016)

L'entretien courant (fauchage, élagage, curage de fossés, balayage, ...) est assuré par le Conseil départemental. La couche de roulement sera renouvelée périodiquement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques sera réalisé par un bureau d'études spécialisé. La surface imperméabilisée supplémentaire est d'environ 5 500 m<sup>2</sup>. Les accotements enherbés élargis de 120 à 80 cm, pour une largeur totale de 2.00 m de part et d'autre de la chaussée, des talus, bermes et fossés permettront également d'augmenter la surface d'infiltration et d'épuration des eaux de chaussée.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale, travaux terminés :	140 000 m <sup>2</sup>
Superficie actuelle de la route, hors foncier acquis pour l'élargissement :	102 000 m <sup>2</sup>
Superficie nouvelle :	38 750 m <sup>2</sup>
Surface à rétrocéder :	30 000 m <sup>2</sup>
Longueur de la voie :	7 750 m
Largeur de la voie en section courante :	7.00 m
Largeur des accotements :	2.00 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Communes de :  
- Lassay-les-Châteaux  
- Thuboeuf  
- Saint-Julien-du-Terroux

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 00° 28' 30" 35 Lat. 48° 26' 42" 69

Point d'arrivée : Long. 00° 25' 2" 06 Lat. 48° 30' 22" 22

Communes traversées :

- Lassay-les-Châteaux  
- Thuboeuf  
- Saint-Julien-du-Terroux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le parc naturel régional Normandie Maine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte environ 1 950 m <sup>2</sup> de zones humides. Les études qualifiant leur fonctionnalités hydrauliques et écologiques sont annexées à cette demande. Un dossier au titre de la loi sur l'eau réalisé par un bureau d'études spécialisé formalisera les mesures compensatoires à apporter pour réduire les effets négatifs notables sur ces zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la terre végétale (5 300 m3) sera réutilisée pour les plantations. Les matériaux de déblais (7 700 m3) seront réutilisés en remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de remblais d'apport seront nécessaires (environ 3 300 m3). Ils proviendront de carrières à proximité. La structure de chaussée sera réalisée avec des matériaux granulaires de carrières à proximité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte 870 m de haies bocagères. Un linéaire identique sera replanté en limite de propriété et en tenant compte des connexions et maillages végétaux existants. Ces haies sont principalement composées de châtaignier, de chêne, de noisetier, ...
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte environ 4 ha de terres agricoles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	870 m de haies bocagères seront détruites. Un linéaire identique sera replanté avec les mêmes essences sur les terrains limitrophes en limite de propriété, en tenant compte du maillage végétal existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 4 ha de terres agricoles sont nécessaires au projet. Les terrains nécessaires au projet se situent en bordure de parcelles, donc peu impactant pour les agriculteurs.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le parcellaire agricole sera impacté seulement en bordure de route afin d'en limiter le morcellement.

Globalement, 4 ha sont nécessaires au projet d'élargissement dont 2 ha sont encore à acquérir. 3 ha excédentaires provenant des surfaces acquises par le passé, seront rétrocédés aux agriculteurs riverains.

Il a été retenu un élargissement unilatéral du revêtement de la chaussée afin de préserver au maximum les haies. L'abattage des haies détruites (870 m) s'effectuera en période hivernale et hors époque de nidification. Elles seront replantées en limite du domaine public/privé avec les mêmes essences (châtaignier, noisetier, chêne,...) en s'assurant de la provenance biogéographique des plants. La connexion avec le maillage végétal existant sera préservée.

Les zones humides impactées (1 950 m<sup>2</sup>) seront reconstituées à proximité dans la mesure du possible, ou compensées par une zone humide en cours de restauration sur la commune de Neuilly-le-Vendin. Leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques ont été qualifiées (voir étude jointe). Un dossier au titre de la loi sur l'eau pourra formaliser les mesures compensatoires complémentaires à apporter afin d'en réduire les effets négatifs notables.

L'élargissement des accotements enherbés à 2.00 m augmentera la capacité d'épuration et d'infiltration des eaux de ruissellement de la chaussée, le trafic n'étant pas augmenté.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- annexe 1 au CERFA : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage - annexe 2 : plan de situation au 25 000 ème et vue aérienne - annexe 3 : planche photographique - annexe 4 : plan des contraintes - annexe 5 : plan foncier - annexe 6 : Compte-rendu investigation des zones humides du 13 novembre 2018 - annexe 7 : arrêté inter préfectoral du captage

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Laval

12 AVR. 2019

le. 12/04/2019

Pour le Président et par délégation :  
*La Directrice générale adjointe,*

Signature



**Sophie BONNIÈRE**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

